

Séance ordinaire du 3 février 2014

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce troisième jour du mois de février deux mille quatorze à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Jean Dubé, directeur général, et Marlyne Turgeon, assistante-greffière.

CV-2014-00-59

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 février 2014, tel qu'il est modifié par le retrait de l'affaire prévue au point 21.1 intitulée :

« Adoption de second(s) projet(s) de règlement

Adoption du Second projet de règlement RV-2013-13-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (contraintes de sol, rue de la Crête, secteur Saint-Romuald)

Réf. : URBA-2014-029 »

ainsi que par l'ajout de l'affaire suivante :

« Ressources humaines

Lettre d'entente à intervenir avec une employée hors-cadre de la Direction générale

Réf. : RH-2014-007 »

« Développement

Modification de la résolution CV-2013-09-80 « Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des Navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas » »

Réf. : DEV-2014-023 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-60

Période de questions

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-00-61**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 20 janvier 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-62**Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 14, 20, 21 et 23 janvier 2014**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 14, 20, 21 et 23 janvier 2014 est déposé.

CV-2014-00-63**Demande de congé sans solde d'un membre du personnel cadre de la Direction des finances et des services administratifs**

Réf. : [RH-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De refuser la demande de congé sans solde effectuée par un membre du personnel cadre de la Direction des finances et des services administratifs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-64**Création du comité des finances et des ressources humaines de la Ville, abrogation de la résolution CV-2006-05-35 « Formation du nouveau comité des finances de la Ville », abrogation de la résolution CV-2006-01-25 « Création du comité des ressources humaines » et désignation de membres de ce comité**

Réf. : [DG-2014-012](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'abroger la résolution CV-2006-05-35 « Formation du nouveau comité des

finances de la Ville » et la résolution CV-2006-01-25 « Création du comité des ressources humaines » et de créer le comité des finances et des ressources humaines de la Ville.

Objectifs

Le comité a comme principal objectif d'étudier et de recommander une stratégie de planification financière à long terme ainsi qu'une stratégie de gestion et de planification des besoins en matière de ressources humaines.

Le comité doit voir à l'élaboration et la mise en plan d'un processus budgétaire permanent et en continu, de mécanismes et de suivis réguliers de dépenses, de la masse salariale, des immobilisations et de la gestion de la dette qui en découle.

Mandat

Dans le cadre de son mandat et dans une perspective de performance organisationnelle globale, minimalement le comité étudie et formule des recommandations au comité exécutif sur les sujets suivants :

- l'ensemble des éléments relatifs à la gestion financière de la Ville, tels que le budget des revenus et des dépenses, le programme triennal d'immobilisations, les rapports du trésorier et du vérificateur général, les programmes gouvernementaux et autres;
- l'ensemble des éléments relatifs à la gestion des ressources humaines de la Ville, tels que la planification des effectifs, les mandats de négociation, la santé et sécurité au travail, l'appréciation du rendement, la rémunération et les avantages sociaux;
- l'ensemble des éléments relatifs à la gestion contractuelle de la Ville, tels que les règles d'attribution des contrats, le suivi des coûts des travaux et les obligations de reddition de comptes.

Composition du comité

Le comité se compose de cinq membres du conseil nommés par résolution du conseil de la Ville, du directeur général adjoint – administration et performance organisationnelle, du directeur des finances et trésorier et de la directrice des ressources humaines. Le maire est membre d'office du comité.

Le directeur général adjoint – administration et performance organisationnelle peut se faire remplacer au besoin par le directeur général et le directeur des finances et trésorier, et la directrice des ressources humaines par un gestionnaire de leur direction respective.

Présidence

Le président et le vice-président sont désignés par le conseil de la Ville, sur recommandation du maire. Le vice-président remplace le président en son absence.

Secrétaire

Le directeur des finances et trésorier et la directrice des ressources humaines agissent par alternance à titre de secrétaire du comité. Il ou elle prépare les ordres du jour, donne les avis de convocation des séances, rédige les procès-verbaux des séances et s'acquitte de la correspondance.

Remplacement et vacance

Le conseil de la Ville peut remplacer, quand bon lui semble, tout membre du

comité. Si une vacance survient au sein du comité, le conseil de la Ville nomme par résolution un nouveau membre.

Séances du comité

Le comité se réunit aussi souvent qu'il le désire. Les séances sont convoquées par le président du comité. L'avis de convocation de la séance incluant un ordre du jour des questions qui seront débattues doit être transmis à chaque membre au moins quarante-huit heures avant l'heure de la séance, sauf urgence. Dans le même délai, une copie de cet avis doit également être transmise au directeur général. Les irrégularités dans l'avis de convocation ou dans sa transmission ou sa non réception par un membre n'affectent pas la validité des délibérations lors d'une séance.

Quorum

Le quorum des séances du comité est fixé à la majorité des membres. Trois membres du conseil doivent obligatoirement être présents pour former le quorum.

Recommandation

Toute recommandation doit être motivée et adoptée à la majorité des voix exprimées des membres présents sans mentionner le nom des personnes qui proposent et appuient.

Huis clos

Les délibérations du comité se tiennent à huis clos.

Conflit d'intérêt

Le membre du comité qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt particulier doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celle-ci et de voter ou tenter d'influencer le vote sur cette question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre est absent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance suivante à laquelle il est présent. Cependant, cette obligation ne s'applique pas dans le cas de l'intérêt du membre qui consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres considérations de travail attachées à ses fonctions au sein de la Ville.

Audition

Tout gestionnaire ou élu peut être entendu concernant une question relative à un dossier à l'étude, si le président du comité le juge à propos.

Procès-verbal

Le contenu du procès-verbal d'une séance doit être adopté lors d'une séance subséquente du comité.

Transmission du procès-verbal

Une copie du procès-verbal des séances du comité, dûment signée par le président et le secrétaire, est transmise dans les meilleurs délais au comité exécutif, lequel assure le suivi au conseil selon le Règlement intérieur CV-001-02.

Règles de régie interne

Le comité a le pouvoir d'adopter des règles de régie interne qui ne sont pas

prévues dans la présente résolution.

Confidentialité des informations

Sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2), toutes les informations portées à la connaissance du comité sont confidentielles.

De désigner les membres du conseil de la Ville Robert Maranda à titre de président, Jean-Pierre Bazinet à titre de vice-président, Mario Fortier, Clément Genest et Michel Patry à titre de membres de ce comité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-65

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à des activités de la Chambre de commerce de Lévis

Réf. : [DG-2014-016](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Mario Fortier, Clément Genest, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne et Robert Maranda à participer à l'activité organisée par la Chambre de commerce de Lévis qui aura lieu le 26 février 2014, à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

D'autoriser les membres du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Réjean Lamontagne et Robert Maranda à participer à l'activité organisée par la Chambre de commerce de Lévis qui aura lieu le 20 février 2014, à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-66

Prêt de la salle du conseil à l'école secondaire de l'Aubier

Réf. : [DG-2014-017](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De prêter gracieusement la salle du conseil à l'école secondaire de l'Aubier dans le cadre du programme Citoyens du monde le 27 mars 2014, pour la tenue de ses activités auprès des jeunes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-67**Désignation de membres du conseil de la Ville à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles**Réf. : [DG-2014-018](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De demander au ministre de la Justice de désigner les membres du conseil de la Ville Serge Côté et Brigitte Duchesneau ainsi que le maire Gilles Lehouillier à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-68**Modification de la résolution CV-2014-00-13 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La société grand village inc. »**Réf. : [DG-2014-020](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De modifier la résolution CV-2014-00-13 « Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La société grand village inc. » par l'insertion, après le nom « Robert Maranda » des mots et du nom « de même que Janet Jones ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-69**Tir à blanc de la Défense nationale**Réf. : [DG-2014-024](#)

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De prendre acte de tirs à blanc effectués par la Défense nationale pour rendre hommage au Major Fortin, à la suite de ses funérailles qui ont eu lieu à Lévis le 1^{er} février 2014.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-70**Affectation de la réserve financière relative aux cours d'eau**Réf. : [ENV-2014-005](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'affecter un montant de 210 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision ENV-2014-005, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau mentionnés au règlement RV-2006-05-38 créant cette réserve.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-71

Demande d'autorisation et de permission pour le projet d'école primaire dans le secteur Roc-Pointe (secteur Saint-Nicolas)

Réf. : [ENV-2014-002](#)

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'autoriser Biothermica / Pluritec, au nom de la Commission scolaire des navigateurs, à présenter une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et une demande de permission en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les travaux de construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur Roc-Pointe (secteur Saint-Nicolas).

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-72

Résiliation d'un acte de servitude de non-construction et autorisation d'un acte de servitude dans le cadre de la phase 5 du projet de Boisé du golf

Réf. : [ENV-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De résilier l'acte de servitude, signé le 19 octobre 2011, portant le numéro de minute du notaire 18 312.

D'autoriser la servitude de non-construction, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise décision ENV-2014-004.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-73

Protocole d'entente à intervenir avec Hydro-Québec dans le cadre du programme de la mise en valeur de la Grande plée bleue

Réf. : [ENV-MR-2014-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser le maire et la greffière à signer le protocole d'entente à intervenir avec Hydro-Québec pour l'obtention d'une somme de 143 999 \$ offerte à la Ville dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée, laquelle participera au financement du projet de construction d'un sentier d'accès à la Grande plée bleue, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2014-002.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-74

Financement d'une partie de la dépense relative aux collectes supplémentaires et aux transports des déchets en période estivale

Réf. : [ENV-MR-2014-003-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer une partie de la dépense relative aux collectes supplémentaires et aux transports des déchets en période estivale au montant maximal de 103 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-75

Financement de la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers et des équipements de la Direction du service de police

Réf. : [INF-EM-2014-002](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Janet Jones

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers et des équipements de la Direction du service de police, d'affecter un montant de 349 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-76

Désignation d'une représentante des usagers des services de transport adapté pour personnes handicapées à la Société de transport de Lévis

Réf. : [INF-2014-008](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De désigner Nathalie Plante à titre de représentante des usagers des services

de transport adapté aux besoins des personnes handicapées au sein du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, tel qu'il est recommandé par cette société par sa résolution 2013-213.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-77

Approbation du règlement numéro 126 de la Société de transport de Lévis

Réf. : [INF-2014-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'approuver le Règlement numéro 126 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 2 400 000 \$ pour le financement de six véhicules de type « midibus » urbain 30' diesel pour la période 2014-2016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-78

Financement de la dépense relative au remplacement des équipements de gestion informatisée de certains bâtiments, au remplacement des systèmes mécaniques de certains bâtiments ainsi que l'ajout d'une génératrice à l'hôtel de Ville

Réf. : [INF-BI-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Clément Genest

Pour financer la dépense relative au remplacement des équipements de gestion informatisée de certains bâtiments, au remplacement des systèmes mécaniques de certains bâtiments ainsi que l'ajout d'une génératrice à l'hôtel de Ville, d'affecter un montant de 305 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-79

Financement de la dépense relative à la fourniture de véhicules et équipements

Réf. : [INF-EM-2014-001](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à :

- l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 135 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant;
- l'acquisition de véhicules lourds, d'affecter un montant de 1 280 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-80

Financement de la dépense relative à la fourniture de véhicules et équipements pour la Direction de la sécurité incendie

Réf. : [INF-EM-2014-003](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers de la Direction de la sécurité incendie, d'affecter un montant de 75 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-81

Financement de la dépense relative à la fourniture d'une remorque vacuum et d'outillage pour l'entretien des vannes réseaux et aqueduc

Réf. : [INF-EM-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

Pour financer la dépense relative à la fourniture d'une remorque vacuum et d'outillage pour l'entretien des vannes réseaux et aqueduc, d'affecter un montant de 47 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-82

Financement de la dépense relative à l'acquisition d'un vérin hydraulique pour l'atelier mécanique du garage Monseigneur-Bourget

Réf. : [INF-EM-2014-005](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative à l'acquisition d'un vérin hydraulique pour l'atelier mécanique du garage Monseigneur-Bourget, d'affecter un montant de 123 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-83

Financement de la dépense relative au remplacement des réservoirs à carburant, pompes et logiciel de distribution de carburant

Réf. : [INF-EM-2014-006](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

Pour financer la dépense relative au remplacement des réservoirs à carburant, pompes et logiciel de distribution de carburant, d'affecter un montant de 156 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-84

Demande dans le cadre du programme d'aide d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec pour le projet de réfection des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis et financement afférent

Réf. : [INF-GEN-2014-003](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'autoriser le Service du génie de la Direction des infrastructures à présenter une demande au programme d'aide d'enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de réfection des

rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis), tel qu'il est montré en annexe à la fiche de prise de décision INF-GEN-2014-003.

De demander à Hydro-Québec et aux autres entreprises d'utilités publiques de réaliser une étude préliminaire visant à établir la faisabilité du projet d'enfouissement et d'en estimer les coûts.

D'autoriser Hydro-Québec à débiter la réalisation des avant-projets et des plans et devis du projet si l'estimation des coûts obtenus lors de l'étude préliminaire ne dépasse pas un maximum initialement prévu de 1 046 000 \$ pour la Ville, incluant toutes taxes et frais afférents.

De s'engager à défrayer les honoraires professionnels et les frais encourus lors de la réalisation des avant-projets et des plans et devis par Hydro-Québec, advenant l'abandon du projet.

De financer la dépense relative à la réalisation de l'avant-projet et des plans et devis du projet de réfection des infrastructures des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis (secteur Lévis) par Hydro-Québec au montant maximal de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-85

Approbation du Règlement numéro 125 de la Société de transport de Lévis

Réf. : [INF-2014-004](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'approuver le Règlement numéro 125 de la Société de transport de Lévis autorisant un emprunt à long terme de 25 000 000 \$ pour le financement des travaux d'implantation de voies réservées en site propre en mode « axial » sur le boulevard de la Rive-Sud, entre le boulevard Alphonse-Desjardins et la rue Saint-Omer, à Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-86

Fermeture temporaire d'une partie de la rue des Cormiers (secteur Saint-Jean-Chrysostome)

Réf. : [POL-2014-001](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De fermer temporairement la partie de la rue des Cormiers (secteur Saint-Jean-Chrysostome) située entre la rue des Pruniers et la rue des Cerisiers, le 15 février 2014 entre 11 h et 17 h, pour la tenue d'une partie de hockey balle.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-87**Demande au ministre de la Sécurité publique de reporter certaines actions du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie sans modification des objectifs de protection**Réf. : [INC-2014-001](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

De demander au ministre de la Sécurité publique le report de certaines actions du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, telles qu'elles sont identifiées à la fiche de prise de décision INC-2014-001.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-88**Financement de la dépense relative à l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion de l'information en situation d'exception**Réf. : [INC-2014-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

Pour financer la dépense relative l'acquisition et l'implantation d'un système de gestion de l'information en situation d'exception, d'affecter un montant de 25 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2015 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-89**Attribution du contrat pour le transport des enfants en autobus pour le programme Camp de jour pour les étés 2014, 2015, 2016 et 2017**Réf. : [DVC-SOC-2013-030](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Clément Genest

D'attribuer le contrat pour le transport des enfants en autobus pour le programme Camp de jour pour les étés 2014, 2015, 2016 et 2017 (appel d'offres 2013-50-87) à Autobus Auger inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée pour la durée du contrat à 114 374 \$,

plus TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-90

Renouvellement du contrat d'entretien et de support intervenu avec ACCEO solutions inc. concernant la fourniture du service d'entretien et de soutien de certains logiciels et progiciels

Réf. : [FSA-TI-2014-002-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De renouveler le contrat intervenu avec ACCEO solutions inc. concernant la fourniture du service d'entretien et de soutien de certains logiciels et progiciels, au prix de 206 599,80 \$, avant TPS et TVQ, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FSA-TI-2014-002-R-1 et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-91

Désignations de membres du conseil de la Ville au comité consultatif de toponymie de la Ville

Réf. : [URBA-PSU-2014-002](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De désigner les membres du conseil de la Ville Michel Patry à titre de président, Réjean Lamontagne à titre de vice-président et les membres du conseil de la Ville Serge Côté et Michel Turner à titre de membres du comité de toponymie de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-92

Appui au Groupe de ressources techniques Lévy (GRT) pour la reconduction du programme AccèsLogis Québec

Réf. : [URBA-2014-019](#)

ATTENDU que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés, en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable ;

ATTENDU que des ménages de notre Ville ont des besoins de logements abordables ;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des

logements qui répondent à ces besoins ;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec a des retombés sociales et économiques vitales dans notre milieu ;

ATTENDU que les budgets du gouvernement du Québec du programme AccèsLogis sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre Ville et au Québec ;

ATTENDU que le Groupe de ressources techniques Lévy (GRT) soutient actuellement plusieurs projets envisageant de ne pas voir le jour ou accuser un retard considérable si le budget 2014-2015 du gouvernement du Québec n'annonce pas de nouvelles programmations AccèsLogis Québec ;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement ;

ATTENDU que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets ; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme ;

ATTENDU que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'appuyer les démarches du Groupe de ressources techniques Lévy (GRT) auprès du gouvernement du Québec pour la reconduction du programme AccèsLogis Québec.

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois.

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux.

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de cinq ans.

De transmettre la présente résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, au président du Conseil du trésor ainsi qu'au ministre des Finances et de l'Économie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-93**Acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage et d'entretien sur une partie du lot 5 298 942 du cadastre du Québec**Réf. : [DEV-2013-249](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'acquérir à titre gratuit une servitude de passage et d'entretien sur une partie du lot 5 298 942 du cadastre du Québec d'une superficie de 18,9 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-249, en faveur du lot 2 660 305 du cadastre du Québec, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-00-94**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville et présentation du projet de règlement**Réf. : [DG-2014-025](#)

Le maire Gilles Lehouillier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville.

Ce règlement a pour objet de réviser le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville, conformément à la loi, avec modifications quant au libellé du titre du paragraphe 4° de la l'article 4 visant uniquement à en préciser le contenu, ce code d'éthique comprenant essentiellement les valeurs de la Ville en matière d'éthique, les règles déontologiques devant être observées et les sanctions applicables à un manquement à l'égard de ce code.

Le projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-34 édictant le code d'éthique et de déontologie des membres du conseil de la Ville est également présenté par le maire Gilles Lehouillier.

CV-2014-00-95**Avis de motion du Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire**Réf. : [DVC-2014-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-15 sur la tarification pour les services et les activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités de camp

de jour et les activités sportives libres.

CV-2014-00-96

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-16 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

Réf. : [FSA-TRE-2014-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-16 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeuble ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2014-00-97

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-17 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

Réf. : [FSA-TRE-2014-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-17 décrétant un emprunt de 25 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 25 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevé annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeuble ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CV-2014-00-98

Avis de motion du Règlement RV-2014-13-18 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations

Réf. : [FSA-TRE-2014-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2014-13-18 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements excluant les équipements informatiques.

CV-2014-00-99

Adoption du Règlement RV-2014-13-10 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques

Réf. : [FSA-TRE-2014-001](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-10 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 439 000 \$, d'un terme de trois ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'adopter le Règlement RV-2014-13-10 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-00

Adoption du Règlement RV-2014-13-11 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2014 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile

Réf. : [FSA-TRE-2014-003](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-11 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2014 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard

deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'exiger, pour l'exercice financier de 2014, d'un occupant d'un immeuble appartenant à la Ville situé dans le secteur Lévis, sur lequel est placée une maison mobile, une compensation mensuelle pour l'usage de cet immeuble et de prévoir les modalités de paiement de celle-ci ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2014-13-11 exigeant une compensation mensuelle pour l'exercice financier de 2014 pour l'usage d'un terrain municipal situé dans le secteur Lévis sur lequel est placée une maison mobile.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-01

Adoption du Règlement RV-2013-12-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole de terrains situés à l'ouest de la rue Roberge, secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2014-002-R-1](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'inclure la partie des lots 2 059 668 et 2 059 669 du cadastre du Québec, dont l'exclusion de la zone agricole a été ordonnée par la décision 365092 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, dans une aire d'affectation PÉRI-URBAINE ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2013-12-49 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, avec changements par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-06-99.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-02**Adoption du Règlement RV-2014-13-13 modifiant le Règlement RV-2004-02-22 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville**Réf. : [URBA-PSU-2014-002](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2014-13-13 modifiant le Règlement RV-2004-02-22 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prévoir que le président et le vice-président sont nommés par le conseil de la Ville et de prévoir que le comité se compose de dix membres ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2014-13-13 modifiant le Règlement RV-2004-02-22 constituant le comité consultatif de toponymie de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-03**Adoption du Règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (exclusion de la zone agricole d'un terrain de camping, secteur Saint-Nicolas)**Réf. : [UIRBA-2014-015](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer une aire d'affectation récréation à même une partie d'une aire d'affectation ressources pour y inclure une partie du lot 1 963 951 du cadastre du Québec exclue de la zone agricole ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution

CV-2013-10-68.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-04

Adoption du Règlement RV-2013-12-93 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (modifications en lien avec certains secteurs (4, 4.1, 5 et 11) pour lesquels le schéma prévoyait le dépôt d'une demande d'exclusion de la zone agricole)

Réf. : [URBA-2014-016](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-93 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation industrielle et une aire d'affectation pôle structurant à même une partie d'une aire d'affectation ressources et d'agrandir le périmètre d'urbanisation en conséquence ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Règlement RV-2013-12-93 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-10-69.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-05

Adoption du Règlement RV-2013-12-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (ajustement d'une affectation AXE COMMERCIAL à même une affectation RESSOURCES, route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

Réf. : [URBA-2014-024](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE l'assistante-greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir une aire d'affectation axe commercial à même une partie

d'une aire d'affectation ressources dans le secteur Pintendre, de même qu'il apporte les ajustements requis, en conséquence, au périmètre d'urbanisation de la Ville pour y inclure cette partie de territoire ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2013-12-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé, sans changement par rapport au projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-11-22.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-06

Lettre d'entente à intervenir avec une employée hors-cadre de la Direction générale

Réf. : [RH-2014-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir avec une employée hors-cadre de la Direction générale, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision RH-2014-007.

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-07

Modification de la résolution CV-2013-09-80 « Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des Navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas » »

Réf. : [DEV-2014-023](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De modifier la résolution CV-2013-09-80 « Acquisition d'une partie du lot 1 962 545 et du lot 1 962 556 du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), financement afférent et modification de la résolution CV-2013-01-72 « Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des Navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas » » par le remplacement, au premier alinéa, des mots et des chiffres « à la fiche de prise de décision DEV-2013-184-R-1 » par les mots et les chiffres « aux fiches de prise de décision DEV-2013-184-R-1 et DEV-2014-023 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2014-01-08

Période d'intervention des membres du conseil

Un membre du conseil de la Ville prend la parole.

CV-2014-01-09

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2014-01-10

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 21 heures 30, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière
